



République Française

Département des Landes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

L'an deux-mil vingt-deux, le cinq juillet à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DIRIBERRY Mathieu, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23
Date de convocation : 29 juin 2022		

Présents	ATHANASE P., CAPLANNCE S., DELPUECH K., DIRIBERRY M., DUCAMP S., DULUCQ D., FORGUES J.P., GARAT D., GAYSSOT C., GRANDJEAN A., GROCC E., ILLI D., LABEYRIE B., LAMACHE A., LASSERRE E., LUC E., MENSAN P., NIAN T S., PESQUÉ C., SARRAUTE F.
Absent	
Absents représentés	Mme BERNARDI a donné procuration à Mme PESQUÉ M. BERTHOME a donné procuration à M. LAMACHE M. LESTAGE a donné procuration à M. GAYSSOT
Secrétaire de séance	Mme DELPUECH Karine

N° 2022E-50DE : RH –Création d'un poste permanent d'adjoint technique 35h – Pôle EVA

RAPPORT

Rapporteur : Jean-Pierre FORGUES

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Mr Jean-Pierre FORGUES, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines, informe l'Assemblée que dans le cadre de l'évolution du service Entretien des locaux, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35^e) affecté au pôle EVA à compter du 01/09/2022

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités de recrutement

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché/Publié le 07/07/2022

ID : 040-214002610-20220705-2022E_50DE-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Pour copie conforme,
Saint Geours de Maremne,
Le 05 juillet 2022,
Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY

La secrétaire de séance
Mme Karine DELPUÉCH

